



COMITÉ
DÉPARTEMENTAL
YONNE

SAISON 2025 — 2026

Assemblée Générale Ordinaire

Document de séance remis aux officiels

Mardi 23 juin 2026

Accueil dès 19h00 · Ouverture à 19h30

« le 89 » — Espace Vauban

16-18 Boulevard de la Marne · 89000 Auxerre

Table des matières

Rapport moral et d'activité de la Présidente	3
Les licenciés en chiffres — Saison 2026	5
Bilan des actions du comité départemental.....	8
Situation financière — Exercice 2025	11
Modifications des statuts et du règlement intérieur.....	14
Projet des résolutions	16

Rapport moral et d'activité de la Présidente

Chers amis,

Merci à tous pour votre présence. Avant de laisser la parole à mes collaborateurs, je souhaitais revenir brièvement sur cette saison 2025-2026.

Cette année a été une année particulière, parfois difficile, mais également riche en enseignements. Nous évoluons dans un contexte où les subventions diminuent fortement et où les modèles de fonctionnement doivent être repensés. Cela nous oblige à nous réorganiser, à nous réinventer et à imaginer de nouvelles sources de financement pour continuer à faire vivre notre comité départemental.

Le Comité Départemental n'est pas un club. C'est une structure déconcentrée de la Fédération Française de Gymnastique. Son rôle est d'accompagner les clubs, de développer les disciplines, de former, d'organiser des actions et de faire le lien entre les associations et les instances fédérales. Il doit être un outil au service des clubs et de tous les licenciés.

Conscients des difficultés rencontrées, nous avons souhaité être accompagnés. Un travail important est actuellement mené avec le Dispositif Local d'Accompagnement ainsi qu'avec la Fédération Française de Gymnastique afin de sécuriser l'avenir du comité et de lui permettre de retrouver un fonctionnement durable. Notre priorité a d'abord été de remettre de l'ordre et de démêler un certain nombre de dossiers complexes hérités du passé.

Concernant la collaboration avec la Nièvre, j'ai pris la décision d'interrompre les interventions de Wilfrid, celui-ci ne nous ayant plus réglé les prestations depuis maintenant plus d'un an et demi. La priorité est aujourd'hui de clarifier ces situations afin de pouvoir repartir sur des bases saines et relancer ensuite de nouveaux projets.

Même si cela ne se voit pas toujours de l'extérieur, beaucoup de travail a été accompli et je tiens à remercier tout particulièrement notre vice-présidente Ève pour son soutien et son investissement. Ensemble, nous avançons dans la même direction et je crois sincèrement que nous formons une équipe complémentaire.

Je souhaite également saluer la dynamique de professionnalisation de nos clubs. Le club de Migennes a formé deux BPJEPS et a embauché deux personnes. Saint-Florentin a accompagné Malaury dans sa formation BPJEPS. Joigny a financé un deuxième BPJEPS pour Sophia. Le club de Sens poursuit également son engagement dans cette démarche en accompagnant Diego dans son deuxième BPJEPS.

Cette évolution est essentielle. Au-delà de l'aspect technique, ces formations permettent aussi de sensibiliser les éducateurs aux enjeux actuels liés à la protection des enfants, au bien-être des pratiquants, à la prévention des violences et au respect de chacun. C'est une responsabilité collective qui nous concerne tous.

Je voudrais également revenir sur un moment particulièrement fort de cette saison : la première édition de la Soirée des Champions. Nous avons souhaité mettre à l'honneur tous les gymnastes, quelle que soit leur discipline ou leur catégorie, ayant participé à une finale nationale. Les retours du questionnaire de satisfaction mis en place à cette occasion ont été unanimement positifs. Au-delà des récompenses, cette soirée a permis de partager un vrai moment de convivialité entre les gymnastes,

les familles, les entraîneurs et les bénévoles. Je remercie l'ensemble des acteurs qui ont œuvré à la réussite de cette première Soirée des Champions.

Je tiens également à remercier l'ensemble des bénévoles, des entraîneurs, des juges, des dirigeants et des techniciens qui œuvrent chaque jour au développement de la gymnastique dans notre département, mais aussi l'organisation du championnat interdépartemental Fédéral B à Auxerre, qui a su accueillir les clubs de notre Bourgogne avec beaucoup de compétences et de sérieux.

Nous devons continuer à regarder vers l'avenir. Je souhaite notamment que nous puissions continuer à dynamiser le secteur masculin. Des échanges ont déjà débuté entre Sens et Migennes et j'espère que d'autres clubs pourront rejoindre cette dynamique afin de reconstruire ensemble un véritable collectif garçons.

Je suis convaincue que notre comité a encore de beaux projets à construire. Cela demandera du temps, de la rigueur et de la solidarité, mais je reste persuadée qu'ensemble, nous saurons relever ces défis.

Belle soirée à tous.

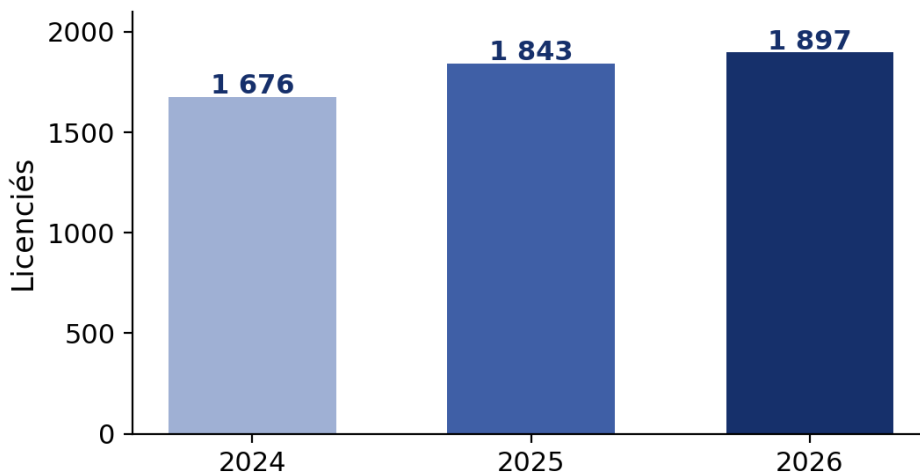
Aurélie Soupet

Présidente du Comité Départemental Yonne de Gymnastique

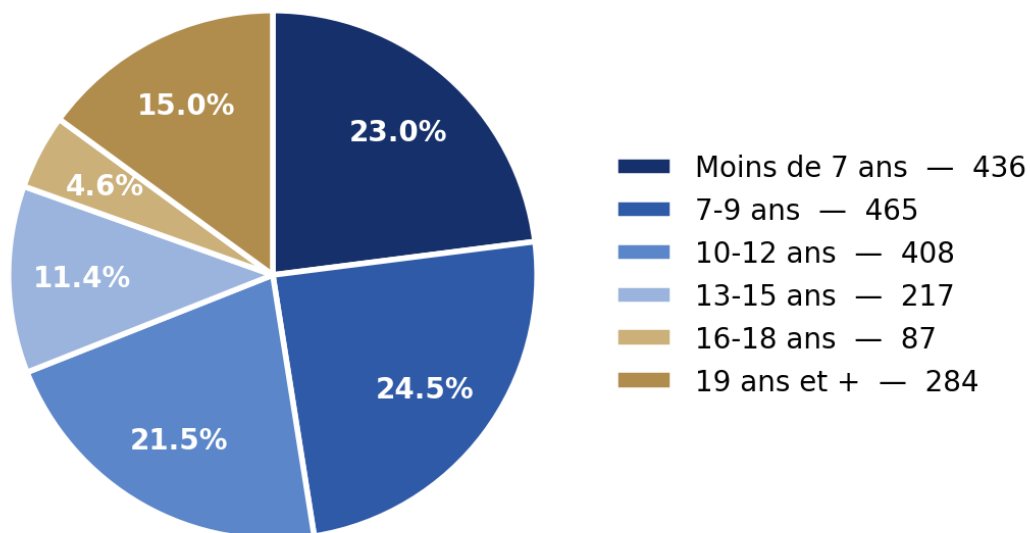
Les licenciés en chiffres — Saison 2026

Au cours de la saison 2026, le Comité Départemental compte **1 897 licenciés**, en progression de **+2,9 %** par rapport à 2025 (1 843) et de **+13,2 %** par rapport à 2024 (1 676).

Évolution du nombre de licenciés

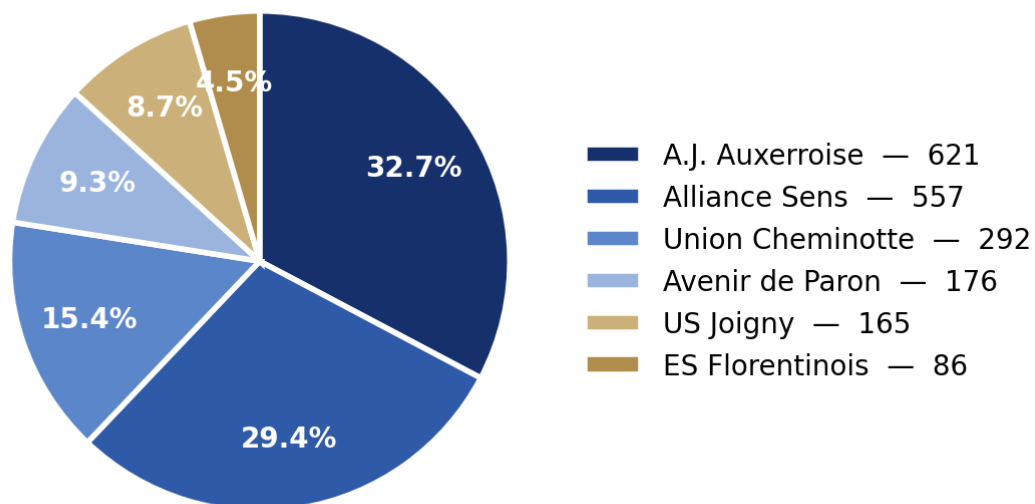


Licenciés par tranche d'âge (2026)

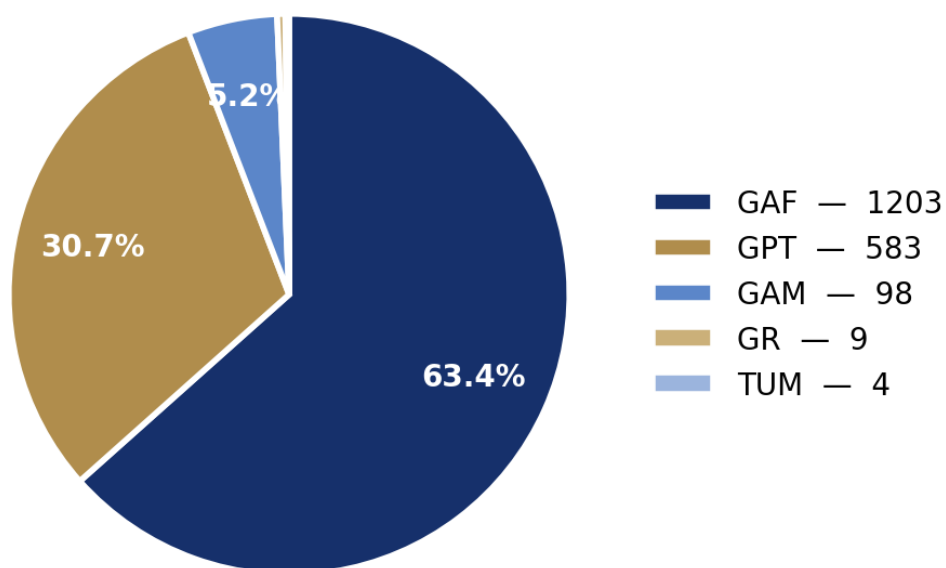


La tranche 16-18 ans intègre l'âge 18 ; la dernière tranche regroupe les 19 ans et plus. Les moins de 13 ans représentent près de 7 licenciés sur 10 (69 %).

Répartition par club (2026)



Répartition par spécialité (2026)



Analyse — une dynamique positive portée par les plus jeunes

Des effectifs en hausse continue. Le comité gagne 167 licenciés en 2025 puis 54 en 2026, soit +13,2 % en deux saisons. La trajectoire est de nouveau orientée à la croissance.

Un public très jeune. Près de 69 % des licenciés ont moins de 13 ans et les moins de 7 ans (436) représentent déjà près d'un quart des effectifs. C'est un atout pour l'avenir, mais l'enjeu de fidélisation des adolescents reste fort (16-18 ans : 4,6 %).

Une activité concentrée. L'A.J. Auxerroise (621) et l'Alliance Sens (557) rassemblent à elles seules 62 % des licenciés du département.

Une discipline dominante. La GAF concentre 63 % des pratiquants. Le secteur masculin (GAM : 98) reste à développer — ce que confirme la volonté de reconstruire un collectif garçons.

Bilan des actions du comité départemental

Au cours de la saison 2025-2026, le comité a conduit de nombreuses actions au service des clubs et du développement de la gymnastique dans le département. Coordinées par l'agent de développement (salarié du comité), elles se sont organisées autour de trois grands axes.

Accompagnement des dirigeants et des clubs

Une permanence dédiée a été assurée tout au long de la saison (du lundi au vendredi), permettant d'accompagner les clubs dans leurs démarches administratives, financières et réglementaires. Des accompagnements individualisés ont été menés — diagnostic des besoins, structuration de l'association, stratégie financière, soutien à la création et au maintien de l'emploi — complétés par des formations au montage des dossiers de subvention et par la valorisation de la démarche QualiClub.

Organisation des compétitions et des événements

Cinq plateaux de compétitions départementales (gymnastique artistique féminine et masculine) ont été organisés de décembre 2025 à mai 2026, avec le déploiement de l'outil fédéral ScoreGym : formation des juges et des bénévoles, équipement informatique permettant l'affichage des résultats en temps réel. Le comité a également organisé des compétitions de proximité (Access Gym) ainsi que la rencontre départementale de baby gym, qui a réuni une centaine d'enfants.

Dynamisation des territoires et valorisation des bénévoles

Dans le cadre du dispositif Yonne Sport Senior et en partenariat avec le Conseil départemental, des journées de découverte de la gymnastique seniors ont été menées dans les communes rurales du département, touchant environ 1 200 participants, avec le concours des EHPAD et du réseau sport-santé. Une grande soirée a été consacrée à la valorisation des bénévoles — dirigeants, juges et entraîneurs — en présence des instances sportives et des élus. L'accompagnement des clubs s'est poursuivi (participation aux assemblées générales, veille fédérale, plan de communication régulier) et l'agent de développement a suivi l'ensemble des formations fédérales.

Actions en partenariat avec le Yonne Sport Adapté

Deux journées ont été organisées en partenariat avec le Yonne Sport Adapté et le Conseil départemental, afin de favoriser l'accès à la pratique gymnique des personnes en situation de handicap :

- une journée à Sens ;
- une journée à Auxerre.

Mise à disposition du salarié

Au-delà de la coordination des projets, le salarié a été mis à disposition en qualité d'évaluateur des BPJEPS APT (Activités Physiques pour Tous) auprès de Sport 89.

Rapport des responsables techniques

Tumbling — saison 2025/2026

Propos de Carinne Vermet, représentante de la discipline Tumbling.

Formation — Une juge en formation, Maëlys Vermet, a obtenu son Juge 1.

Stage — Un stage a été organisé par la Région Bourgogne-Franche-Comté le 18 février 2026 à Cheny, animé par Eva Faure (responsable des juges de la région). Trois clubs y ont participé : LURE, Migennes et Paron.

Compétitions — Au championnat régional, à Chenôve le 4 avril 2026, deux clubs étaient engagés : une équipe de Migennes et deux équipes de Paron. Migennes signe une belle compétition en terminant 2e. Les trois équipes se qualifient pour le Trophée Fédéral, aux Ponts-de-Cé, où Paron termine aux 9e et 13e places et Migennes 19e sur 30. Une compétition décevante du point de vue du jugement.

Conclusion — « J'espère que l'année prochaine il y aura plus de clubs et plus de stages, pour mieux représenter notre département. »

Gymnastique Artistique Masculine (GAM)

Propos de Diégo Soupet, représentant le secteur GAM.

Bilan — développement de la GAM porté par les clubs de Sens (50 gymnastes) et de Migennes, avec une activité régulière en compétition, en stage et en regroupements.

Compétitions et stages — organisation à Sens de la première compétition départementale en Fédéral B (janvier 2026) ; stage commun Sens / Migennes aux vacances de février ; stage à Dijon ; semaine de formation BPJEPS AGA à Antibes (Diego).

Résultats — Migennes : Fédéral B 7-9 ans 1er, 10-15 ans 2e. Sens : Fédéral B 10-15 ans 1er aux niveaux départemental et interdépartemental, équipe Fédérale A 6e/11 au Trophée National. En individuel : Noé Guyon et Erwan Mboti Moukoudi champions régionaux, Lounis Ben Meftah 2e régional.

Perspectives — augmenter les effectifs masculins, ouverture d'une section parkour à Sens en septembre, poursuite des stages interclubs et de la formation des encadrants.

Gymnastique Pour Tous (GPT)

Propos de Romane Calvignac, responsable technique départementale.

Rencontre départementale Baby Gym — organisée le 18 janvier 2026 à Migennes : tous les clubs du département étaient présents, pour 152 participants ; chaque enfant a été récompensé par un goûter, un diplôme et un cadeau.

Semaine de la Baby Gym — du 14 au 22 mars 2026, action nationale organisée par la FFGYM pour promouvoir la gymnastique dans les départements, avec une participation active des clubs.

Gymnastique Artistique Féminine (GAF)

Propos d'Emmanuelle Gillot, responsable technique GAF.

Formation des juges — 12 juges niveau 1, 2 juges niveau 2, 3 juges niveau 3 et 1 juge niveau 4 ont été formés cette saison. Un grand merci à toutes et tous pour leur investissement.

Formation des cadres — 1 animatrice fédérale et 1 CQP diplômées ; les résultats du BPJEPS sont attendus.

Formation des gymnastes — un stage « Fédérale A » et deux stages « Performance » ; 6 gymnastes retenues sur les stages régionaux « performance » et 2 en DRA (Aloïssia et Tara). Aloïssia, sélectionnée au collectif DRA Avenir, a participé au stage national de février. 18 gymnastes (nées de 2016 à 2019) ont passé les tests d'intégration des collectifs régionaux 2026/2027.

Rencontres départementales — les Soleils à Paron (260 gymnastes) et les circuits éducatifs (31 équipes).

Résultats compétitifs — engagements en compétitions interdépartementales et régionales, en individuel et par équipes. Au Trophée Fédéral, Sens termine 4e (12/15 ans, finale 3). Aux Championnats de France, Angéline est 9e et Anaé 11e en individuel, l'AJ Auxerroise 11e en DN3 par équipes. L'équipe d'Auxerre a également participé au Tournoi international de Combs-la-Ville.

Situation financière — Exercice 2025

Compte de résultat 2025 — Charges

Achats (60)	1 116,78 €
Fournitures équipement	1 047,00 €
Fournitures administratives	65,88 €
Autres fournitures	3,90 €
Services extérieurs (61)	1 145,09 €
Locations	422,47 €
Entretien et réparations	166,80 €
Primes d'assurances	555,82 €
Autres services extérieurs (62)	6 893,15 €
Indemnités et honoraires	1 080,00 €
Déplacements	2 980,20 €
Missions	124,40 €
Réceptions	749,04 €
Stages	53,01 €
Cadeaux et récompenses	1 629,28 €
Frais postaux et internet	129,00 €
Services bancaires et autres	148,22 €
Impôts et taxes (63)	1 608,00 €
Taxes foncières	1 608,00 €
Charges de personnel (64)	38 756,07 €
Rémunérations du personnel	23 696,86 €
URSSAF (chômage, formation)	11 461,00 €
HUMANIS (complémentaire)	2 577,67 €
AG2R (prévoyance)	288,63 €
AFDAS (formation)	363,22 €
AIST (santé au travail)	72,00 €
ADESS58 (service payé)	253,00 €
Licence	43,69 €
Autres charges de gestion courante (65)	4 005,89 €
Cotisations	250,00 €
Gestion appartement	3 755,89 €
Charges financières / exceptionnelles	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	53 524,98 €

Compte de résultat 2025 — Produits

Prestations de services (70)	8 815,62 €
Clubs	2 905,75 €
Département	3 587,30 €
Région	1 113,00 €
France	450,91 €
Formation (89)	758,66 €
Subventions (74)	11 054,00 €
A.N.S.	9 304,00 €
PACTE (C.O.T.)	1 750,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	23 045,39 €
Cotisations	11 046,00 €
Compétitions	5 236,00 €
Loyer	6 763,39 €
Produits financiers (76)	171,33 €
TOTAL DES PRODUITS	43 086,34 €

Résultat de l'exercice

Total des produits	43 086,34 €
Total des charges	53 524,98 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 (déficit)	- 10 438,64 €

Analyse de l'exercice

L'exercice 2025 se solde par un déficit de 10 438,64 €. Les charges de personnel en constituent le premier poste (38 756 €, soit 72 % des charges). Les produits restent diversifiés — cotisations, subventions (A.N.S., PACTE), prestations et loyer — mais ne couvrent pas encore l'ensemble des charges de fonctionnement.

Les fonds associatifs demeurent solides à 101 377 € et la trésorerie disponible (35 206 €) permet d'absorber ce résultat. L'enjeu 2026 sera le retour progressif à l'équilibre, par la maîtrise des charges et la recherche de nouvelles ressources.

Bilan au 31 décembre 2025

Actif immobilisé	66 170,33 €	Fonds propres	120 518,39 €
— Terrain	11 090,00 €	Report à nouveau	- 8 702,96 €
— Appartement	55 080,33 €	Résultat de l'exercice	- 10 438,64 €
Actif circulant (disponibilités)	35 206,46 €	Total fonds associatifs	101 376,79 €
— Compte courant	2 765,89 €	Emprunts et dettes	0,00 €
— Livret	32 440,57 €	Comptes de régularisation	0,00 €
TOTAL ACTIF	101 376,79 €	TOTAL PASSIF	101 376,79 €

Rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificatrices aux comptes, Marine Andrezo et Céline Cler, ont procédé à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (bilan, compte de résultat, relevés bancaires et pièces justificatives). Leurs contrôles n'appellent aucune remarque particulière : les comptes présentés sont conformes aux pièces justificatives et reflètent fidèlement la situation financière du comité. Elles proposent à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice.

Affectation du résultat 2025

Proposition : affectation du résultat déficitaire de 10 438,64 € en report à nouveau (voir 2^e résolution).

Budget prévisionnel 2026

Le budget prévisionnel 2026 est présenté à l'équilibre, à 55 700,00 €.

Budget 2026 — Charges

Achats (60)	2 320,00 €
Achats matières et fournitures	1 820,00 €
Autres fournitures	500,00 €
Services extérieurs (61)	1 300,00 €
Locations	500,00 €
Entretien et réparation	200,00 €
Assurance	600,00 €
Autres services extérieurs (62)	7 100,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 500,00 €
Publicité, publication	200,00 €
Déplacements, missions	5 200,00 €
Services bancaires, autres	200,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés (63)	480,00 €
Impôts et taxes sur rémunérations	100,00 €
Autres impôts et taxes	380,00 €
Charges de personnel (64)	40 000,00 €
Rémunération des personnels	25 100,00 €
Charges sociales	14 500,00 €
Autres charges de personnel	400,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	4 500,00 €
Charges financières, exceptionnelles, dotations, IS (66-69)	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	55 700,00 €

Budget 2026 — Produits

Ventes de marchandises, prestations de services (70)	13 700,00 €
Dotation et produits de tarification (73)	0,00 €
Subventions d'exploitation (74)	24 550,00 €
SDJES (FDVA)	3 000,00 €
ANS (PSF)	16 800,00 €
Conseil Départemental de l'Yonne	3 000,00 €
FFGYM (PACTE)	1 750,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	16 300,00 €
Cotisations	16 000,00 €
Don manuel, mécénat	180,00 €
Produits financiers (76)	150,00 €
Produits exceptionnels, reprises, transferts (77-79)	0,00 €
Fonds propres (report)	1 000,00 €
TOTAL DES PRODUITS	55 700,00 €

Modifications des statuts et du règlement intérieur

À la suite de la modification des textes fédéraux votée en assemblée générale fédérale de juin 2025, le Comité Directeur fédéral a validé, le 11 avril 2026, l'évolution des statuts et règlements intérieurs types des comités départementaux. Chaque comité doit adapter ses propres textes avant le 31 décembre 2027. Quatre modifications sont proposées au vote.

Modification 1 — Non-cumul des fonctions de président de comité

Statuts – Article 15-2 / Règlement intérieur

Aujourd'hui — Une même personne peut être à la fois présidente d'un comité départemental et présidente d'un comité régional.

Demain — Le cumul des postes de président de comité régional et de président de comité départemental n'est plus autorisé, à compter du premier renouvellement du Comité Directeur postérieur au 1er janvier 2028.

Pourquoi — Éviter la concentration des pouvoirs et favoriser le renouvellement et la diversité des dirigeants, en clarifiant les rôles entre échelons départemental et régional.

Modification 2 — Composition de l'AG et du collège électoral

Statuts – Article 7 / Règlement intérieur – 3-A

Aujourd'hui — L'assemblée générale est composée des représentants élus des associations affiliées, disposant chacun d'un nombre de voix selon les règles du collège électoral.

Demain — L'AG et le collège électoral seront composés du président de chaque association affiliée (ou d'un membre mandaté en cas d'empêchement), disposant d'un nombre de voix égal au nombre de licences de son association.

Pourquoi — Simplifier la représentation, responsabiliser les présidents d'association et fiabiliser le décompte des voix, calculé sur la base des licences délivrées.

Modification 3 — Suppression de la condition d'ancienneté pour les médecins

Règlement intérieur

Aujourd'hui — Pour se présenter au poste de médecin du Comité Directeur, il fallait justifier d'une licence depuis au moins deux saisons sportives consécutives et complètes.

Demain — Cette condition d'antériorité de licence ne s'applique plus, à titre dérogatoire, aux candidats au poste de médecin du Comité Directeur.

Pourquoi — Les médecins étant peu nombreux à détenir une licence avant de rejoindre un Comité Directeur, cette condition freinait leur candidature ; la supprimer facilite l'accès de ces professions de santé aux instances.

Modification 4 — Incompatibilités de fonction pour les salariés

Règlement intérieur

Aujourd'hui — Les règles d'incompatibilité entre emploi salarié et participation aux commissions ou comités techniques départementaux étaient formulées de façon partielle ou imprécise.

Demain — Les salariés du comité départemental, du comité régional de rattachement et de la Fédération

(CDI ou missions non ponctuelles) ne peuvent siéger dans une commission départementale ni un comité technique départemental.

Pourquoi — Prévenir les conflits d'intérêts entre activité salariée au sein du mouvement fédéral et fonction bénévole de décision dans les commissions et comités techniques.

Calendrier : mise à jour des textes avant le 31 décembre 2027 ; transmission des projets à la Direction juridique fédérale (juridique@ffgym.fr) avant l'AG extraordinaire, puis des textes signés pour validation par le Bureau fédéral.

Projet des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2026

Projet des résolutions arrêté le 23/06/2026

* * * * *

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Trésorier, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

En application des dispositions légales, sur proposition du Comité Directeur du 08/06/2025, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la manière suivante : en report à nouveau.

Troisième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison 2026/2027, de fixer les tarifs et droits d'engagement pour les finales départementales conformément au tableau ci-dessous (prix en euros) :

Frais d'engagement	Montant
Championnat par équipe	25 €
Championnat individuels	7 €
Rencontre Baby Gym	5 €
Compétitions de proximité et assimilées	5 €

Quatrième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison 2026-2027, de fixer le montant de la cotisation annuelle des associations affiliées à 7 €.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts, décide de les adopter ainsi modifiés et de les substituer, à compter de ce jour, à ceux actuellement en vigueur.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Mise à l'honneur des bénévoles

Le Comité départemental félicite les 27 nouveaux diplômés de la saison 2025-2026 — juges et cadres formés au sein de nos clubs — et les remercie pour leur engagement.

NOM	Prénom	Club
Juge 1 — Gymnastique Artistique Féminine		
BARBET	Lisa	Alliance Sens Gymnastique
CALDAS	Victoria	Alliance Sens Gymnastique
ETIENNE	Sarah	Alliance Sens Gymnastique
FROMENTOT	Chloé	Union Sportive Joigny
LINTILHAC	Lana	Alliance Sens Gymnastique
MALHERBE CARLIER	Apolline	Alliance Sens Gymnastique
MANNEVEAU	Jade	Alliance Sens Gymnastique
MANNEVEAU	Nathalie	Alliance Sens Gymnastique
NONQUE	Lilou	Avenir de Paron
PETAS	Eva	Entente Sportive du Florentinois
PETAS	Maelie	Entente Sportive du Florentinois
PHILIPPE	Stella	Avenir de Paron
PJETERNIKAJ	Gioia	Alliance Sens Gymnastique
Juge 2 — Gymnastique Artistique Féminine		
AMORES	Ambre	Union Sportive Joigny
ILIC	Sofia	Union Sportive Joigny
LEMAIRE	Laly	Alliance Sens Gymnastique
PJETERNIKAJ	Luna	Alliance Sens Gymnastique
Juge 3 — Gymnastique Artistique Féminine		
BARON	Louisa	Alliance Sens Gymnastique
LHOMME	Laurine	Alliance Sens Gymnastique
VINCENT	Louanne	Avenir de Paron
Juge 4 — Gymnastique Artistique Féminine		
CALVIGNAC	Romane	Alliance Sens Gymnastique
VINCENT	Mélanie	Avenir de Paron
Juge 1 — Gymnastique Artistique Masculine		
DEPREZ	Virginie	Alliance Sens Gymnastique
Juge 2 — Gymnastique Artistique Masculine		
BRULEY	Aleck	Alliance Sens Gymnastique
Juge 1 — Tumbling		
VERMET	Maëlys	Avenir de Paron
CQP — AGA		
GUANNOUF	Camélia	AJ Auxerre
Animateur — GAF		
RODRIGUEZ	Florence	AJ Auxerre